



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 25 mars 2024, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H02

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

71-03-2023

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Mario Lemire, appuyé par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

72-03-2023

3 DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS RÉGION ET RURALITÉ – MRC LES JEUDIS MUSICAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soumettre une demande d'aide financière pour le projet des jeudis musicaux dans le Fonds région et ruralité (FRR) à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Lauzière et appuyée par le conseiller Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil autorise le directeur général à soumettre une demande d'aide financière de **2 821,40 \$** pour le projet des jeudis musicaux au FRR et signer tous documents à cet effet. (Coût total du projet de **6 098 \$** avant taxes)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

73-03-2023

4. **SOUSSION REÇUE POUR LE PROJET ILLUMINATION DES ESPACES PUBLICS (VOLET 2)**

Communication est donnée par M. Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier, relativement à une soumission reçue concernant l'éclairage des espaces publics volet 2, se résumant comme suit :

-Éclairage Oasis 37 100 \$ avant taxes

Considérant que le montant est prévu au budget et que les sommes sont disponibles, le directeur général recommande d'accorder le contrat aux prix soumis;

Considérant que la municipalité a obtenu la subvention de la MRC dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour le projet volet 2;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Lemire et appuyée par le conseiller M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la soumission et d'octroyer le contrat à Éclairage Oasis aux prix soumis .

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à intervenir à cet effet.

74-03-2023

5 **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE MODIFIÉ / PLAN DE MISE EN ŒUVRE / AVIS ET ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE, suivant la révision de son schéma de couverture de risques incendie (SCRI), la MRC de Drummond a adopté son projet de SCRI en septembre 2023 (MRC13491/09/23);

CONSIDÉRANT QUE suivant cette adoption, le projet, accompagné des documents prescrits, fut soumis au ministère de la Sécurité publique tel que spécifié à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'analyse du ministère, ce dernier a proposé à la MRC de Drummond des modifications jugées nécessaires conformément à l'article 22 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE les modifications demandées ont été apportées en collaboration étroite avec différents intervenants du ministère de la Sécurité publique, les directeurs des différents services incendie de la MRC ainsi que les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions que ces dernières devront respecter et appliquer;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 15 et 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités doivent donner un avis favorable aux propositions de la MRC quant aux objectifs de protection optimale ainsi qu'aux stratégies pour atteindre ces objectifs et également adopter le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la municipalité en transmettant une résolution en ce sens à la MRC;

Il est proposé par M. Simon Lauzière
Appuyé par M. Douglas Beard
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

DE DONNER un avis favorable aux propositions de la MRC quant aux objectifs de protection optimale ainsi qu'aux stratégies pour atteindre ces objectifs, le tout telles que formulées dans le projet de schéma de couverture de risques incendie modifié.

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la municipalité ainsi que de respecter et de réaliser celui-ci lorsqu'il sera en vigueur.

75-03-2023

6. VERSEMENT DE LA BALANCE DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME LES FELIXERIES POUR LA FÊTE AU VILLAGE DE 2024

Une demande a été faite pour le versement de la balance de l'aide financière prévue au budget à l'organisme Les Félixeries.

Un montant de 30 000 \$ est prévu au budget

Un montant de 10 000 \$ a été versé en avance de fonds (résolution 44-02-2024)

Montant restant à être versé 20 000\$

Sur proposition de M. Simon Lauzière et appuyée par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement restant à l'aide financière à l'organisme les Félixeries au montant de 20 000 \$.

76-03-2023

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

7.1 Vient ensuite la période des questions. Aucune question

77-03-2023

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

6.1 Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard

et résolu,

QUE la séance soit levée à 20h18

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier